

Gérard CHATIN 
Conseiller municipal
Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève
12 Rue du Bel Air 60730 Sainte-Geneviève
☎ 03 60 29 36 05 📞 06 27 45 37 12
✉ gerard.chatin@sfr.fr

Le 16 Avril 2023

Madame Catherine SEGUIN
Préfète de l'Oise
1 Place de la Préfecture
60 000 Beauvais

Objet : Entrave au droit
d'expression des élus

Madame la Préfète,

Le 6 avril 2023, se tenait une réunion de la Commission Communication de notre Commune. Lors de celle-ci, l'adjoint à la Communication nous demandait de fournir les articles d'expression des groupes minoritaires pour le 13 avril.

Nous avons toujours envoyé nos articles par courriel, lors des quatre précédentes éditions, à Monsieur le Maire et au Directeur Général des Services, ce que nous avons fait pour celle-ci le 13 avril comme convenu. J'ai d'ailleurs reçu un accusé réception à 9h58 du DGS. Ce samedi 15 avril, l'adjoint à la Communication nous informe n'avoir rien reçu et que le bulletin municipal est parti à l'imprimerie sans l'expression des deux groupes minoritaires. Il s'agit, là, clairement d'une entrave au droit d'expression des élus minoritaires, aggravé du fait que ce bulletin municipal porte sur le bilan de mi-mandat.

Il faut également signaler que le délai d'envoi de nos articles n'a fait l'objet d'aucune notification de la part de l'autorité municipale ni sur la forme, juste ce qui a été dit en Commission.

Monsieur le Maire, Directeur de publication, est saisi par courriel mais ne répond pas.

Je vous informe de notre intention de saisir le Tribunal administratif en référé pour censure de la liberté d'expression d'élus. Votre légitime intervention pourrait toutefois débloquer une situation plus que regrettable.

Me tenant à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie, Madame la Préfète, de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération.

- Éléments joints :
 - 1) Copie du courriel de mon envoi à Monsieur le Maire et au DGS (13/04 à 8h12)
 - 2) L'accusé de réception du DGS (13/04 à 9h58)
 - 3) Le courriel de l'adjoint à la Communication (15/04 à 10h34)
 - 4) La réponse de Thierry REMOND au nom de son groupe minoritaire (15/04 à 10h40)
 - 5) Ma réponse au nom de notre groupe minoritaire (15/04 à 11h14)
 - 6) Un courriel adressé à Monsieur le Maire, adresse mairie et personnelle, resté sans réponse le dimanche en fin d'après-midi
 - 7) Notre texte d'expression